



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier – 3 février 2017

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1 - 4
II. Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.....	5 - 22
III. Intégration des ressources génétiques forestières dans le Programme de la FAO consacré aux forêts.....	23 - 24
IV. Indications que la commission est invitée à donner.....	25

Annexe A: Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières - Projet de plan

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mr415

I. INTRODUCTION

1. En réponse au premier rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*¹, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa quatorzième session ordinaire, en avril 2013, a examiné le projet de priorités stratégiques relatives aux actions à mener dans le domaine des ressources génétiques forestières et elle l'a approuvé sous la forme du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (Plan d'action mondial)². Par la suite, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, en juin 2013, a adopté le Plan d'action mondial³.
2. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a adopté sa *Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁴ (la Stratégie). La Stratégie vise à identifier les outils et les mécanismes qui permettent à la Commission d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
3. La Commission a également appelé les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à aider les autres pays dans cette entreprise. Elle a en outre demandé à la FAO d'aider à la mobilisation de ressources et a exhorté les donateurs à dégager des fonds. La Commission a aussi demandé à la FAO de continuer à intégrer les ressources génétiques forestières dans son programme consacré aux forêts et a prié son Secrétaire de lui faire rapport sur cette question.
4. Ce document résume les activités menées par la FAO en coopération avec ses partenaires depuis la quinzième session ordinaire de la Commission, dans les domaines qui font partie de la Stratégie. Il fournit également des informations sur l'intégration des ressources génétiques forestières dans le Programme de la FAO consacré aux forêts.

II. SUIVI DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale

5. Conformément à la demande de la Commission à sa quinzième session ordinaire⁵, la FAO a mis à disposition sur son site internet les rapports sur *L'état des ressources génétiques forestières mondiales*⁶ préparés par les pays. Les résumés et les conclusions principales de sept études thématiques réalisées sous la direction d'experts ont été publiés dans un numéro spécial de la revue *Forest Ecology and Management*⁷. Ce numéro spécial a été préparé en collaboration avec Bioversity International, le Centre mondial d'agroforesterie et 54 experts venus de différents pays du monde. La FAO a également publié, conjointement avec Bioversity International, une étude thématique sur le rôle des ressources génétiques forestières dans la restauration des écosystèmes⁸ et met actuellement la dernière main à quatre autres études thématiques⁹ en vue de leur publication.

¹ <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>.

² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 52.

³ C 2013/REP, paragraphe 77.

⁴ CGRFA-15/15/Rapport, *Annexe E*.

⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 44.

⁶ Rapports nationaux, <http://www.fao.org/3/a-i3825e/i3825e01.htm>

⁷ Global Forest Genetic Resources: Taking Stock (numéro spécial de *Forest Ecology and Management*). (accès libre). <http://www.sciencedirect.com/science/journal/03781127/333>

⁸ Bozzano et al. (eds) 2014 Genetic considerations in ecosystem restoration using native tree species. <http://www.fao.org/3/a-i3938e.pdf>.

⁹ Gaudal et al., Indicators of forest genetic diversity, erosion and vulnerability; Alfaro et al., Role of forest genetic resources in adaptation to biotic and abiotic factors in a changing climate; Dawson et al., The value of trees and tree genetic resources for the livelihoods of rural communities in the tropics; Ratnam et al., Effects of management practices on forest genetic diversity.

6. La FAO a poursuivi ses efforts visant à sensibiliser la communauté internationale au Plan d'action mondial et à l'importance des ressources génétiques forestières. En mai 2015, l'Institut brésilien de recherches agricoles centrées sur les forêts (EMBRAPA Florestas) et la FAO ont organisé un Symposium international sur le rôle des biotechnologies forestières, à l'intention des petits exploitants de Foz do Iguaçu, au Brésil. Bioversity International et la FAO ont également organisé un événement parallèle sur les ressources génétiques forestières lors du quatorzième Congrès forestier mondial, tenu à Durban (Afrique du Sud), en septembre 2015. Par ailleurs, durant ce même Congrès forestier mondial, une séance «World Café» a été organisée sur le thème du renforcement de la résilience grâce aux ressources génétiques forestières. En octobre 2015, la FAO a donné aux participants à la Réunion annuelle du Système de l'OCDE pour les semences et les plants forestiers des informations sur le Plan d'action mondial. Au cours du même mois, elle a organisé à Prague, en collaboration avec la République tchèque, un atelier sur la politique forestière et les ressources génétiques forestières à l'intention de certains pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Par ailleurs, la FAO a organisé à Rome, en février 2016, un Symposium international sur les biotechnologies agricoles qui a notamment abordé le sujet des ressources génétiques forestières. La FAO continuera, avec ses partenaires, à contribuer à ce type d'activités de sensibilisation, si les ressources financières disponibles le permettent.

Mise en place de réseaux mondiaux et régionaux pertinents et appui connexe

7. Les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ces réseaux, qui sont des plateformes de collaboration régionale sur les ressources génétiques forestières, ont été constitués dans différentes régions du monde et ont apporté une contribution importante au rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières mondiales*. Ces réseaux sont, notamment, le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN), le Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN), le Réseau latino-américain de ressources génétiques forestières (LAFORGEN) et le Programme pour les ressources génétiques forestières en Afrique subsaharienne (SAORGEN). Par ailleurs, une collaboration régionale sur les ressources génétiques forestières est en cours, sous l'égide de la Communauté du Pacifique et de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord de la FAO.

8. Au cours de la période concernée, la FAO a poursuivi sa collaboration avec ces réseaux et a contribué à leur renforcement. En décembre 2015, la FAO a participé activement à un atelier de planification visant à établir un centre de formation régional sur les ressources génétiques forestières en Chine, sous l'égide de l'APFORGEN. Cet atelier, qui s'est déroulé dans la ville de Binzhou, a été organisé par l'Association des institutions de recherche forestière pour l'Asie et le Pacifique (APAFRI) et Bioversity International, en collaboration avec l'Académie chinoise des forêts et une entreprise chinoise spécialisée dans l'amélioration génétique des arbres et la restauration écologique. En avril 2016, Bioversity International et la FAO ont organisé un atelier régional destiné aux coordonnateurs nationaux du SAFORGEN, à Douala (Cameroun). Cet atelier a permis d'établir des priorités régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial en Afrique subsaharienne et d'élaborer une stratégie régionale à cette fin. Des stratégies régionales similaires avaient déjà été élaborées par l'APFORGEN et le LAFORGEN en 2014. En Europe, l'EUFORGEN a déterminé les priorités régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a élaboré une stratégie régionale de conservation des ressources génétiques forestières. Si les ressources financières disponibles le permettent, la FAO continuera à appuyer les réseaux régionaux, afin de renforcer leur rôle dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

9. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), à sa quatrième session, a recommandé à la Commission d'encourager les pays à soutenir, s'il y a lieu, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les espèces forestières envahissantes et à contribuer à leurs activités afin de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines.

Aide aux pays dans l'élaboration de stratégies nationales et régionales à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

10. Dans le cadre de la Stratégie, la FAO doit élaborer des directives en vue de l'établissement de programmes forestiers nationaux et de la définition de stratégies et de plans d'action régionaux et nationaux à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Elle doit également créer, le cas échéant, des synergies avec d'autres stratégies et instruments pertinents, comme les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique¹⁰.

11. La FAO a du reste déjà préparé des directives sur l'élaboration des programmes forestiers nationaux (PFN) et sur la formulation des politiques forestières¹¹. Par ailleurs, plusieurs réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières ont déjà élaboré leurs stratégies régionales. Il faut donc élaborer des directives qui soient axées principalement sur l'établissement de stratégies nationales pour les ressources génétiques forestières et c'est pourquoi le projet de plan rédigé par la FAO et destiné au Groupe de travail aborde cette question¹². Les directives proposées devraient encourager l'intégration des ressources génétiques forestières dans les PFN et dans les autres instruments et stratégies pertinents.

12. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, a recommandé que la Commission demande à la FAO d'élaborer un projet de *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières* (les Directives volontaires), en suivant le plan qui se trouve à l'Annexe A du présent document et en tenant compte des directives existantes relatives à l'élaboration des programmes forestiers nationaux et à la formulation des politiques forestières. Le Groupe de travail a noté que les Directives volontaires doivent favoriser la participation pleine et entière des parties prenantes et des organisations intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales et qu'elles doivent aussi insister sur la nécessité de prendre en considération les politiques et stratégies nationales existantes, ainsi que les contextes nationaux.

Aide aux pays dans la mobilisation durable de fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

13. La priorité stratégique 27 invite l'Organisation à aider les pays et les parties prenantes à élaborer des programmes adaptés, en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et à mobiliser durablement des fonds suffisants à cet effet. Dans le cadre de la Stratégie, la FAO est invitée à recueillir, actualiser régulièrement et publier sur son site internet des informations sur les mandats des donateurs, les politiques, les critères d'éligibilité et les procédures de soumission des propositions de financement en vue de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

14. La création et le fonctionnement d'un portail en ligne qui fournisse les informations déterminées dans la Stratégie demanderaient d'importantes ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas disponibles pour le moment. Malgré cela, la FAO a fourni des efforts, et continuera à le faire, pour mobiliser des ressources extrabudgétaires qui permettent d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

¹⁰ CGRFA-15/15/Rapport, Annexe E.

¹¹ FAO 1987. *Guidelines for forest policy formulation* (en anglais seulement). Étude FAO: forêts 81 / FAO 2006. *Understanding national forest programmes: Guidance for practitioners* (en anglais seulement) / FAO, 2012. Les PFN dans la pratique - Comment améliorer la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux / FAO 2010. Élaborer une politique forestière efficace - Guide. Étude FAO: forêts 161.

¹² CGRFA/WG-FGR-4/16/5.

Élaboration de normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appui à leur mise en application

15. Dans le cadre de la Stratégie, la FAO doit renforcer sa collaboration avec les partenaires concernés et appeler à poursuivre l'élaboration de normes techniques internationales, de protocoles et d'indicateurs qui permettent de réaliser l'inventaire des ressources génétiques forestières et d'identifier et suivre les tendances et les risques¹³.

16. Le document intitulé *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques*¹⁴ suggère des cibles et des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ce document fournit également des informations sur le processus de suivi et présente un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Étant donné que les activités de suivi devraient être pleinement intégrées à la préparation du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (Deuxième rapport), le calendrier de suivi proposé mentionne les étapes importantes nécessaires à cette préparation.

17. En mai 2016, la FAO a organisé un séminaire informel au cours duquel ont été présentés des exemples d'inventaires nationaux des ressources génétiques forestières et les efforts internationaux en la matière. La FAO poursuivra sa collaboration dans ce domaine avec les partenaires concernés et continuera à aider les pays à approfondir leurs inventaires des ressources génétiques forestières.

Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

18. Étant donné qu'une mise en œuvre efficace du Plan d'action mondial dépend, notamment dans les pays en développement, de la disponibilité de ressources financières supplémentaires, la Stratégie implique l'élaboration d'une stratégie de financement¹⁵. De toute évidence, il faut des fonds supplémentaires aux niveaux national, régional et international, afin que les priorités stratégiques du Plan d'action mondial se concrétisent. Il est crucial de mobiliser des financements suffisants et durables, en particulier pour les pays en développement et les économies en transition. La FAO a sondé l'intérêt des différents donateurs pour ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, mais elle n'a toujours pas reçu de fonds extrabudgétaires à cette fin.

19. La FAO, par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique (PCT), a fourni, en fonction des demandes effectuées par ses pays membres, un appui financier destiné à des projets de terrain qui portent principalement ou partiellement sur les ressources génétiques forestières. Ces PCT sont élaborés et mis en œuvre par les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la FAO. Ils durent en principe deux ans et leur budget est compris entre 200 000 et 500 000 USD. Un PCT, qui vise à renforcer le programme national de semences, a récemment été lancé au Burundi¹⁶. D'autres projets qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont en cours d'élaboration dans plusieurs autres pays. L'élaboration de ces PCT est liée au fait que les ressources génétiques forestières soient, pour un pays, une priorité au sein du Cadre de programmation par pays (CPP). Ce dernier établit les priorités en matière de développement qui feront l'objet d'une collaboration entre la FAO et le pays membre.

20. La FAO a examiné les possibilités et les modalités d'une éventuelle stratégie de financement et analyse actuellement les enseignements à tirer des stratégies de financement existantes, notamment celle de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et celle du Fonds de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO examine également plusieurs mécanismes de financement et institutions associés aux forêts qui adoptent une approche plus globale de l'appui au développement du secteur forestier. Par ailleurs, la FAO étudie les instruments nouveaux ou d'apparition récente qui

¹³ CGRFA-15/15/Rapport, Annexe E.VI.

¹⁴ CGRFA-16/17/20.

¹⁵ CGRFA-15/15/Rapport, Annexe E.VI.

¹⁶ TCP/BDI/3603: Appui à l'amélioration de la base génétique forestière et agroforestière au Burundi.

pourraient contribuer aux efforts des pays en matière d'amélioration de la gestion des ressources génétiques forestières.

21. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, a recommandé à la Commission de demander à la FAO de continuer à mobiliser des fonds extrabudgétaires et à élaborer la stratégie de financement afin de prêter un appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et d'encourager les donateurs à y contribuer.

Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établissement de rapports connexes

22. Les activités qui concernent le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'établissement de rapports connexes sont résumées dans le document intitulé «*Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*¹⁷».

III. INTÉGRATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE PROGRAMME DE LA FAO CONSACRÉ AUX FORÊTS

23. Conformément à la demande formulée par la Commission, à sa quinzième session ordinaire¹⁸, la FAO a poursuivi l'intégration des ressources génétiques forestières dans son Programme consacré aux forêts. Dans le domaine de la santé des forêts, la FAO a contribué aux activités des réseaux régionaux de lutte contre les espèces envahissantes qui nuisent aux ressources génétiques forestières. En juin 2015, la FAO a organisé à Budapest (Hongrie), un séminaire régional qui avait pour objectif d'encourager la mise en œuvre de normes phytosanitaires pour les forêts, dans les pays d'Europe et d'Asie centrale. En février 2016, la FAO a également organisé un atelier de trois jours, en collaboration avec le Réseau de la région Asie et Pacifique sur les espèces forestières envahissantes (APFISN), sur la gestion des espèces envahissantes dans les forêts transfrontalières, à Clark Freeport Zone (Philippines). Un autre atelier de formation, sur les insectes nuisibles de l'eucalyptus et du pin, s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud), en avril 2016, dans le cadre du Réseau sur les espèces envahissantes des forêts africaines (FISNA). Par ailleurs, la FAO a organisé, en septembre 2016, la réunion de lancement du Réseau de la région Europe et Asie centrale sur les espèces forestières envahissantes, à Minsk (Biélorus), et une réunion du Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes (NENFHIS), à Tunis (Tunisie), en octobre 2016. Ce même mois, à Haikou (Chine), la FAO a également organisé, en collaboration avec le Service forestier du Département de l'agriculture des États-Unis et l'Académie chinoise des sciences, un symposium sur les espèces forestières envahissantes et un atelier de formation sur l'identification, le suivi et la gestion du dendroctone du pin et des organismes nuisibles aux palmiers.

24. Dans le cadre de son programme consacré aux forêts dans les terres arides, la FAO a coordonné un processus dirigé par les pays dont l'objectif était d'élaborer des *Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides*. La version en langue anglaise des lignes directrices¹⁹ a été lancée en octobre 2015 et la version en langue française²⁰ en novembre 2016. À travers ces ateliers et ces manifestations qui ont abouti à l'établissement, à la validation et à la diffusion de ces directives, la FAO a appuyé le renforcement des capacités des parties prenantes à promouvoir l'exploitation d'espèces arborescentes indigènes et de leurs ressources génétiques pour la restauration dans les terres arides. Par ailleurs, dans le cadre de l'Action contre la désertification²¹, qui vise à restaurer les terres arides et les terres dégradées en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, et à lutter contre les effets néfastes de la dégradation des terres et de la désertification du point de vue social, économique et environnemental, la FAO et ses partenaires ont étudié les moyens de renforcer les systèmes semenciers des pays. Ces efforts visent à appuyer la mise

¹⁷ CGRFA-16/17/20.

¹⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 48.

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-i5036e.pdf>.

²⁰ <http://www.fao.org/3/a-i5036f.pdf>.

²¹ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

en œuvre de l'initiative de la «Grande muraille verte» pour l'Afrique et des engagements de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). En janvier 2016, la FAO et l'Agence nationale nigériane de la Grande muraille verte ont organisé un atelier régional à Abuja (Nigéria), dans le but d'élaborer des plans détaillés pour des initiatives de restauration à grande échelle en Afrique de l'Ouest. En février 2016, la FAO a animé conjointement avec l'Institut kenyan de recherche forestière, un atelier régional du même type, à Nairobi (Kenya), pour les pays d'Afrique de l'Est, avec la participation des partenaires du projet dans les Caraïbes et le Pacifique. Au cours de ces ateliers, les participants ont discuté de ce qu'il fallait faire pour répondre à la demande croissante de matériel forestier de reproduction générée par les efforts de restauration à grande échelle; en outre, ils ont analysé les problèmes liés au déploiement de matériel génétique et d'espèces sur différents sites, et étudié des moyens de concilier les besoins des communautés locales avec ceux des grands programmes de restauration.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

25. La Commission souhaitera peut-être:

- i) appeler les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de contribuer à la gestion durable des forêts, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à d'autres engagements internationaux pertinents qui concernent les forêts, selon qu'il conviendra;
- ii) encourager les pays à soutenir, selon qu'il conviendra, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les espèces forestières envahissantes et à contribuer à leurs activités afin de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines;
- iii) demander à la FAO de continuer à coordonner la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à y apporter son appui, en collaboration avec les réseaux régionaux et avec les organisations internationales compétentes;
- iv) demander à la FAO de mettre au point des *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières*, en suivant le plan proposé dans l'*Annexe A* et en tenant compte des directives existantes relatives à l'élaboration des programmes forestiers nationaux et à la formulation des politiques forestières;
- v) demander à la FAO de continuer à mobiliser des fonds extrabudgétaires, à élaborer la stratégie de financement devant aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à encourager les donateurs à apporter une contribution.

ANNEXE A

***DIRECTIVES VOLONTAIRES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES
NATIONALES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES*****- PROJET DE PLAN -****Préface****I. Introduction**

- Les ressources génétiques forestières (définition, valeur et importance, situation actuelle, etc.)
- Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
- Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières
- Nécessité d'une stratégie nationale sur les ressources génétiques forestières
- Les stratégies nationales, en tant que fondements des stratégies régionales sur les ressources génétiques forestières
- Objet des directives et instructions pour leur utilisation

II. Élaboration d'une stratégie nationale sur les ressources génétiques forestières

- Établissement d'un mécanisme de coordination au niveau national (par exemple programme national sur les ressources génétiques forestières ou dispositif similaire) et de liens avec les processus et mécanismes nationaux pertinents
- Alignement de la stratégie nationale sur les ressources génétiques forestières sur les politiques et stratégies nationales pertinentes (par exemple politique forestière nationale, stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, stratégies nationales d'adaptation au changement climatique, stratégies nationales de lutte contre la pauvreté)
- Évaluation de la situation, en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, ainsi que de la situation des politiques, institutions et capacités (compilation et analyse des informations et des données disponibles)
- Définition des objectifs nationaux
- Adoption d'une feuille de route pour atteindre les objectifs fixés
- Préparation de plans d'action nationaux;
- Approbation de la stratégie nationale

III. Mise en œuvre de la stratégie nationale sur les ressources génétiques forestières

- Mobilisation des ressources
- Rôle des programmes forestiers nationaux et des autres processus et mécanismes nationaux pertinents
- Suivi et évaluation

IV. Conclusion**Références et annexes**